

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTÉES HISTORIQUES

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées historiques

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ...AUGIAS...

Organise une montée historique de démonstration dénommée : MONTEE HISTORIQUE DE Vindelle

Le concours de L'ÉCURIE RALLYE 16

Organisateur technique

Nom : ÉCURIE RALLYE 16

Adresse : 2 place de la Bascule 16110 BUNZAC

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

(Au minimum)

- Directeur de Course au départ de la montée : M. CAROF Jean-Marie : licence n° 203852
- Chef de poste à l'arrivée : M. BERTHAUD Jean-Pierre : licence n° 57753
- Commissaire technique : M. BLANCHARD Sébastien : LICENCE n°
- Médecin : M. FERNANDEZ Alexandre : LICENCE n° 262245

1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements DES PARUTION DU REGLEMENT

Clôture des engagements le 10 août. A MINUIT

Publication de la liste des engagés le 15 août. A ...7..... heures.

Accueil des participants le 15 août A PARTIR DE 7 Heures

Vérifications administratives le 15 août A PARTIR DE 7 Heures

Vérifications techniques le 15 août A PARTIR DE 7 Heures

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 15 août. A 8H 45. Heures

Parc concurrent au Cluzeau

Briefing des concurrents le 15 août à 8 heures 45 à parc concurrent au Cluzeau

Démonstration le 15 août DE 9H A 12H ET DE 14H A 19H 30

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 14 août de 16h à 19 h et le 15 août de 7h à 8 heures 30, parc concurrent au Cluzeau.

Les participants devront présenter :

- Permis de conduire pour le **conducteur** ;
- Carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- Attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les véhicules y étant soumis).
- Décharge de responsabilité

Vérifications techniques le 15 août de 7h à 8h30, parc concurrent au Cluzeau

Elles portent sur la vérification de la marque, du modèle et du millésime de la voiture, ainsi que sur le bon état des pneumatiques, sur la vérification du niveau de liquide de frein et sur la fixation de la batterie.

Un extincteur (capacité de 2 kg minimum) en cours de validité est obligatoire, tout comme la présence de ceintures de sécurité et/ou de harnais pour les voitures en étant équipés d'origine (postérieur au 01/09/1967), d'un gilet fluorescent ainsi que d'un triangle de pré-signalisation.

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

2 place de la Bascule 16110 BUNZAC

..... jusqu'au 10 août à MINUIT

Les droits d'engagement sont fixés à 80 €, pour les voitures et 45 € pour les motos, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Réduit à 60€ pour 5 engagements groupes

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à participer

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des véhicules admis est fixé à ...100

Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées du 01/01/1919 jusqu'au 31/12/1990.

- Aux voitures de catégorie Young Timer et à des voitures prestigieuses, rares, à caractère exceptionnel ou présentant un grand intérêt historique, régulièrement immatriculés et conformes à la législation routière française
- En doublure seront acceptés les véhicules typés compétition munis d'un passeport technique ou d'un PTH.
- Motos anciennes, Side-cars ou de compétition de plus de 30 ans au 31 décembre de l'année en cours. Régulièrement immatriculés et conformes à la législation routière française

Tous les véhicules doivent être conformes à la législation routière française.

Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.

4.2. ÉQUIPEMENT DES PILOTES

Le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire pour toutes les voitures sans exception.

Le port de vêtements recouvrant entièrement les jambes et les bras est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon, entre autres) sont prohibées.

4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SÉCURITÉ

Une ambulance, un médecin, une dépanneuse au départ de la montée et des postes de commissaires avec radio, sont prévus.

ARTICLE 6. SITES et INFRASTRUCTURES

6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA DEMONSTRATION

7.1. PHASE DE DEMONSTRATION

La montée historique de VINDELLE. A le parcours suivant 1km 300 sur d 37

Elle se déroulera en ...3 Phases de démonstration ou plus si le nombre de véhicule le permet....

Départ A LA CARRIERE

Arrivée AU CLUZEAU

Pente moyenne ...4 ;5

Longueur du parcours ...1KM300.....

ARTICLE 8. ASSURANCE

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, équipier, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens.

Chaque concurrent/conducteur/équipier est totalement responsable de son et/ou de ses assurance(s).

ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) FOURNIE PAR L'ORGANISATEUR

Publicité optionnelle